

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2021

L'exercice 2020 laisse un excédent d'investissement de 265 000 € et un excédent de fonctionnement de 40 000 € (chiffres estimés, à affiner selon les dernières écritures).

A noter que le SIGAL n'a plus aucun emprunt en cours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il vous est proposé une section de fonctionnement équilibrée à 385 500 € (contre 360 750€ au Budget Primitif 2020).

Les points importants sont :

1. Animation

Depuis 2016, en raison de la continuité des travaux prévus sur l'aérodrome, il n'y a pas eu de manifestations organisées par le SIGAL. Il est proposé d'organiser de nouveau une manifestation dont le thème est à travailler.

Nous vous proposons dans ce ROB une vision volontairement optimiste et dynamique !

2. Entretien du terrain :

Le SIGAL assure en direct l'entretien de la plate-forme (sauf élagage des arbres, travail de sécurisation des parkings, ou autres travaux demandant du matériel spécifique).

Par contre, il y a lieu de prévoir l'achat de fournitures (peintures, désherbant, semences, pièces pour outillage, pièges pour les taupes...).

3. Subvention aux Associations

Il est proposé de subventionner le club de BMX, à hauteur maximale de 14 000€ (10 000€ de fonctionnement d'un même montant depuis 2013 et une subvention de 4 000€ de subvention exceptionnelle pour l'achat de schistes et fournitures pour la piste). Le dossier de demande de subvention sera présenté par l'association.

D'autres subventions pourront être accordées selon les animations et manifestations mises en place.

4. Primes d'assurances

Il s'agit des assurances annuelles : assurance responsabilité civile exploitant d'aérodrome, assurance pour le local, assurance véhicules, assurance des prestations statutaires.

Pour Les Frais de Personnel :

- Yann LEMESRE à 100% en tant qu'Adjoint Technique de 2^{ème} classe
- MD à 80% en tant que Technicien Territorial Principal de 1^{ère} classe
- Conseillers Techniques : M. Pascal MARTIN, M. Jean-François SHAPMAN, Mme Séverine VANCORTENBOSCH, Mme STIENNE.

Comme en 2020, il est proposé de recruter un agent non titulaire pour aider pour les espaces verts soit 5 mois (de mai à fin septembre) à temps complet, pour pallier à l'augmentation de la charge d'entretien pendant cette période selon les besoins.

RECETTES

Il vous est proposé de ne pas augmenter les Participations Communales, qui sont stables depuis 2011 (233 640€).

Les redevances domaniales seront plus importantes : révision du prix de la redevance pour les AOT de cultures basses et fauchages et nouvelle redevance reçue par ORANGE pour l'antenne de téléphonie (9000 € HT annuel).

	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
Contributions Communales	233 640 €	270 000 €
Remboursement Taxes Foncières par les Usagers du site	35 000 €	
Redevances et Recettes diverses (AOT)	55 000 €	51 000 €
Redevances d'atterrissage	11 000 €	11 500 €
Etat (compensation et subvention DRDJS)	5 400 €	5 401 €
Subvention Commune de Bondues (reversement part communale taxes foncières)	33 460 €	33 285 €
Excédent de Fonctionnement	10 000 €	0 €
Autres Recettes	2 000 €	2 964 €
<u>TOTAL</u>	<u>385 500 €</u>	<u>374 150 €</u>

DEPENSES

<u>Charges à caractère général</u>	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
Entretien et réparations, maintenance (terrains, bâtiment, matériel)	6 940 €	5 440 €
Fournitures (petit équipement, aérodrome, vêtements travail...)	8 000 €	6 000 €
Matières non stockées (combustibles, carburant, eau, EDF)	9 000 €	7 500 €
Prime Assurances	15 450 €	10 070 €
Frais d'actes et contentieux et Honoraires Avocat	5 000 €	3 000 €
Impôts fonciers	55 000 €	51 500 €
Fêtes et cérémonies, communication, location	37 060 €	0 €

mobiliers, frais de gardiennage		
Autres dépenses (frais de fonctionnement administratif)	29 900 €	29 990 €
<u>SOUS TOTAL</u>	<u>166 350 €</u>	<u>113 500 €</u>

<u>Charges de personnel et autres charges de gestion courantes</u>	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
Rémunération Titulaire (MD + YL)	47 000 €	43 000 €
Rémunération Non Titulaire (aide espaces verts)	7 200 €	5 000 €
Mandatement Conseiller Technique (1 conseiller technique en plus en 2021 par rapport à 2020)	12 000 €	8 500 €
Indemnités élus	9 200 €	9 000 €
Subvention de fonctionnement (Manifestations +BMX)	40 000 €	10 000 €
Autres dépenses	50 650 €	44 500 €
<u>SOUS TOTAL</u>	<u>166 050 €</u>	<u>120 000 €</u>

<u>Charges financières</u>	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
Intérêts des emprunts et dettes	1 500 €	85 €
Intérêts ligne de trésorerie	0 €	0 €
<u>SOUS TOTAL</u>	<u>1 500 €</u>	<u>85 €</u>

<u>Charges exceptionnelles</u>	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
Titres annulés	1 500 €	0 €
Intérêts moratoires	100 €	0 €
<u>SOUS TOTAL</u>	<u>1 600 €</u>	<u>0 €</u>

<u>AMORTISSEMENT</u>	<i>Proposition 2021 – Hypothèse Cotisation communale stable</i>	<i>Estimation Réalisation 2020</i>
<u>SOUS TOTAL</u>	<u>50 000 €</u>	<u>56 379 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES INVESTISSEMENT**

AUTOFINANCEMENT	Amortissement	50 000 €
	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	30 000 €
	<i>Excédent d'investissement</i>	265 000 €
	<i>FCTVA (calcul sur 15%)</i>	8 000 €
	<i>Subvention Région (Plantation Ilots Forêt)</i>	20 000 €
	<i>Emprunt (pour l'instant – Attente Cession Villa Yoga)</i>	125 000 €
	TOTAL	498 000 €

DEPENSES INVESTISSEMENT

<i>Investissements Ordinaires</i>	Bornage	2 000 €
	Logiciel comptabilité	2 600 €
<i>Investissements</i>	Plantation	30 000 €
	Autres agencements de terrain	403 400 €
	Aménagements Terrains Nus	5 000 €
	Acquisitions diverses matériel et informatique	15 000 €
	CONSTRUCTION (factures engagées non soldées du marché de réaménagement et autres)	40 000 €
	TOTAL	498 000 €

Les chiffres doivent être affinés selon le résultat de l'exercice 2020.

Les travaux prévus en 2021 concernent :

- Finaliser le chantier de plantation avec les écoles des îlots de forêt (subventionné par le Conseil Régional)
- poursuite des travaux d'aménagement paysager de l'aérodrome (marché en accord cadre sur 3 ans pour permettre les travaux au fur et à mesure, selon les ressources financières disponibles) : Réfection de la voirie d'accès entrée feu rouge jusqu'au bureau de piste
- Pose de bancs en zone publique